



a.i.s.b.l.

Programme « Espaces Culturels et Artistiques » Lignes directives

Le Young Arab Theatre Fund (YATF) est une association internationale au service de jeunes artistes arabes indépendants et d'associations émergentes du Monde arabe. L'objectif à long terme du YATF est **de favoriser la durabilité, nourrir et assurer le développement de la scène artistique indépendante du Monde arabe.**

Depuis sa création en 2000, le YATF a permis le lancement de seize espaces culturels dans la région. Ceux-ci ont offert aux artistes davantage de possibilités de représentations, ce qui leur a permis d'atteindre un large public. Ces espaces forment une infrastructure de base pour la mobilité des créations artistiques et des échanges régionaux parmi les artistes contemporains.

Ces dernières années, le nombre de nouvelles structures culturelles indépendantes a augmenté. Ces structures ont été créées et dirigées par des jeunes artistes et opérateurs culturels pour satisfaire la demande venue d'artistes et du public de disposer de plus d'espaces culturels contemporains.

La plupart de ces structures culturelles manquent de ressources nécessaires pour assumer leurs frais de fonctionnement et pour disposer d'un personnel professionnel capable de garantir la continuité, la durabilité de leurs espaces.

En réponse à ces besoins, le YATF offre, grâce au support de la « Fondation Ford – bureau du Caire », six bourses qui couvriront soit les coûts de fonctionnement de ces espaces, soit les coûts de rénovation ou de réhabilitation de nouveaux espaces.

1- Répartition financière:

Toutes les bourses accordées au sein de ce programme se cantonneront entre 12000 et 24000 euros.

Aucune subvention n'excédera 80% du budget total du projet. Le reste du budget doit être financé par le candidat lui-même ou par d'autres organismes de financement.

La durée totale du projet subventionné ne devra être inférieure à 12 mois et supérieure 24 mois.

2- Eligibilité des candidats: Qui peut poser sa candidature?

Pour être éligible, le candidat doit être:

- une organisation non gouvernementale indépendante, ou un individu lié à un espace de représentations ou d'expositions situé dans une ville du Monde arabe.
- directement responsable de la préparation et de la gestion de l'espace et ne pas jouer un rôle intermédiaire.
- **OU** une personne responsable d'un groupe composé d'au moins cinq opérateurs culturels ou artistes culturels pour établir un espace culturel.

Les espaces peuvent accueillir différentes activités culturelles comme des représentations artistiques, des expositions ou des concerts.

3- Eligibilité des coûts et durée de la subvention

La subvention doit :

- couvrir les frais de fonctionnement du lieu, ce qui inclut les salaires non artistiques, les frais administratifs, les loyers, les factures d'électricité...etc.
- et/ou couvrir les coûts de rénovation ou de réhabilitation d'un nouvel espace.

4- Formulaire de candidature

Pour soumettre sa candidature, il faut utiliser et remplir le formulaire de candidature joint à ce document.

Le formulaire de candidature peut également être téléchargé sur le site www.yatfund.org.

Ce formulaire est aussi largement diffusé auprès d'organisations et d'artistes dans la région.

Les candidats doivent conserver le format du document original et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre.

Les candidatures peuvent être rédigées en arabe, anglais ou français.

Aucun formulaire manuscrit ne pourra être accepté.

Afin de faciliter l'étude des demandes, merci de compléter le formulaire avec précision en y joignant tous les documents demandés.

Le candidat ne pourra soumettre plus d'une demande par appel à candidature pour ce programme pour le même projet.

Le candidat peut soumettre deux demandes différentes pour deux projets différents.

5- Dates limites et envoi des candidatures

Le YATF, par des appels à candidatures, annonce ces dates limites de dépôts des candidatures avant 1 mois.

Le formulaire complété et les documents demandés dans le formulaire devront être envoyés par email à info@yatfund.org.

Merci de n'envoyer aucun matériel ou document non demandé avec la candidature.

Aucune candidature ne pourra être remise en mains propres aux membres de l'équipe du YATF.

6- Evaluation et sélection des candidatures

Un comité de sélection indépendant examinera les candidatures. La décision du comité de sélection se basera sur la qualité du projet et non sur sa position géographique.

Ce comité est constitué de cinq membres, dont un membre du Conseil d'administration du YATF, deux opérateurs culturels et critiques d'art, un expert en finance et un expert en droit.

Toute tentative de contact avec un membre du comité pendant la sélection entraînera le rejet automatique de la candidature.

Le comité donnera une priorité aux candidatures qui présentent les éléments suivants :

- la programmation de jeunes artistes contemporains ;
- la volonté et mise en oeuvre de démarches pour toucher un large public ;
- un plan de durabilité réaliste.

7- Annonce de la décision du comité de sélection

La décision du comité de sélection sera communiquée aux candidats dans les six semaines suivant la date limite d'envoi des candidatures.

Le YATF informera de la décision du comité de sélection par email aussitôt que ce comité aura rendu son avis.

8- Documents supplémentaires pour les candidatures sélectionnées

Il est possible que le comité de sélection et le conseil d'administration du YATF demandent des documents supplémentaires pour l'une ou l'autre des candidatures sélectionnées.

L'équipe du YATF tiendra les candidats sélectionnés informés des démarches à suivre. Une fois les documents demandés remis au YATF, celui-ci enverra leurs contrats respectifs aux candidats par voie postale.

N'hésitez pas à joindre Jumana Al-Yasiri, Chargée de l'administration des programmes de financements du YATF, à l'adresse suivante: grants@yatfund.org

Merci de bien vouloir noter qu'aucun membre de l'équipe du YATF ne participe au processus de sélection et ne pourra en aucun cas influencer les décisions du comité.